

## Certificat de Qualification Professionnelle CQP 1° degré « animateur périscolaire » **CQP animateur Périscolaire**

La formation prépare au **CQP « animateur périscolaire »** conçu par la *branche professionnelle Eclat pour accompagner le développement* de compétences dans le cadre de missions très spécifiques, c'est un certificat de niveau V enregistré au RNCP 36481. Il permet aux structures d'accueil de reconnaître et de valoriser les animateurs périscolaires, les professionnaliser répond à une amélioration de la qualité dans l'encadrement des enfants dans les temps périscolaires, d'apporter une proposition d'animations éducatives de loisirs.

**Le CQP animateur périscolaire** a pour objectif de qualifier les animateurs travaillant sur les temps périscolaires et de valoriser l'accueil périscolaire comme **un temps éducatif à part entière**.

**Le CQP animateur périscolaire** est un parcours qualifiant, construit en lien avec les situations d'emploi.

**Le CQP animateur périscolaire** obtenu donne de droit une unité capitalisable du BPJEPS – Diplôme de Niveau IV – spécialité Animateur Mention Loisirs tous publics – UC4)

### Objectifs de la formation :

Contribuer à la qualification professionnelle des animateurs périscolaires.  
Identifier les compétences des stagiaires à travers leurs expériences et les mettre en articulation avec la formation professionnelle.  
Développer l'expression écrite et orale des participants à travers leur projet de formation et leurs projets professionnels.  
Développer la maîtrise des supports techniques d'animation

Contenus de la formation et déroulement :

La formation s'articule autour de l'alternance, de la pratique professionnelle du/de la stagiaire et du cursus de formation en centre.

### Organisée autour de trois actes professionnels référencés :

- 1/ L'accueil des enfants et de leurs familles dans des temps périscolaires
- 2/ La conception d'un projet d'activités
- 3/ la conduite d'animation de temps périscolaires en direction des publics enfants

**Module de positionnement** (21 heures)

**Module 1 :** Accueillir les enfants et de leurs familles dans les temps de loisirs périscolaire (36h en centre - 44h en entreprise)

**Module 2 :** Participer à la conception un projet d'activités (48h en centre - 60h en entreprise)

**Module 3 :** Conduire des temps d'animation périscolaire en direction des publics enfants (98h en centre - 76h en entreprise)

**Module 4 :** Exercer dans un environnement professionnel (35h en centre - 32h en entreprise)

La formation prévoit les modalités de certification des compétences, des connaissances et des aptitudes professionnelles pour l'obtention du certificat.

Le/La stagiaire sera accompagné/e dans son cursus de formation par un référent pédagogique et un/e tuteur/trice désigné/e.

**Chaque Unité Capitalisable de Certification peut être obtenue séparément, selon les modalités étudiées préalablement**

**Accessibilité des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap : Nos parcours sont individualisés et adaptés à chacun. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.**

### Dates de la formation :

**Octobre 2023-Avril 2024**

### Information Collective ET Tests de sélection des candidats :

**Sur convocation/Veuillez nous contacter**

**Modalités :** un écrit en lien avec le métier d'animateur/1h et un entretien de motivation/20 mn

### Durée de la formation

252h/350 heures en centre  
400 heures en entreprise minimum

### Horaires en centre

De 9h00 à 17h00

### Envoi du dossier de candidature :

#### Campus Léo Lagrange

150 Rue des Poissonniers  
75883 PARIS Cedex 18  
ou  
secretariatidf@campus-  
leolagrange.org

**Lieu de formation (merci de ne pas y  
envoyer le dossier de candidature)**

**Campus Léo Lagrange  
5 avenue de la République  
91260 JUVISY**

### FINANCEMENT DE LA FORMATION

**Pour tout accompagnement au  
financement de votre formation**

**Contacteur :**

secretariatidf@campus-  
leolagrange.org

**☎ : 01 53 09 00 45**

### TARIF

**2520 € TTC taux horaire : 10.00€  
(Non assujettis à la TVA)**

**Possibilité de prise en charge par  
Pôle emploi**